

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 3059

présenté par
M. Cazenove

ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et les acteurs privés ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« elles »,

le mot :

« ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que l’expérimentation d’un choix quotidien d’un plat végétarien en restauration collective soit également ouverte, sur la base du volontariat, aux acteurs privés de la restauration collective.